



Association loi 1901  
•  
18 quai Chanoine Guinard  
22190 PLERIN  
•  
06 85 06 31 22 - 07 87 25 96 68  
contact@lagodille.org - www.lagodille.org

## AVIS DE COURSE

### GRAND PRIX DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

**Dimanche 17 septembre 2017**

*Epreuve comptant pour le championnat départemental & le Trophée Habitable  
2017-CCI 22- Ports des Côtes d'Armor*

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile(RCV) 2013-2016
- les prescriptions nationales s'appliquent aux concurrents étrangers
- les règlements fédéraux
- la partie B du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

#### 2. PROGRAMME

##### **Samedi 16 septembre**

**de 14h00 à 18h00 :**

- Ralliement au port de St Quay Portrieux, au local du **SNSQP**
- Inscriptions, Vérification des licences et certificats médicaux
- Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours.

**18h30 :** briefing

**20h00 :** Repas avec le fameux Rougaille saucisses maison ... ! (**prix du repas : 15€**).

##### **Dimanche 17 septembre :**

- A disposition du comité à 08h30, secteur sud-est bouée « La Roselière »
- Régata de type parcours côtier ou construit, dans la baie.
- Arrivée bouée d'atterrissage du Légué (dite « La Vache ») vers 15h30
- Proclamation des résultats 18h00 et pot de clôture, au local de La Godille 18 quai Chanoine Guinard à Plérin (sur le port du Légué).

### 3. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à :

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la division 240
- Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale
- Les bateaux devront présenter un certificat OSIRIS(HN) en cours de validité.
- En l'absence de carte HN/Osiris, la référence est la table des coefficients OSIRIS/HN de l'année en cours (consultation en ligne sur le site de la FFV à l'adresse suivante : <http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/HN/FRA/tables/home.asp>) . Les skippers déclareront les modifications du bateau par rapport à la série et le comité de course appliquera les pénalités recommandées par le guide Osiris 2017. Suivant leur situation, les concurrents seront classés sur la régata mais ne pourront en l'absence de carte osiris pour certaines catégories être classés dans le cadre du championnat départemental.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter une licence FFV 2017 avec la mention « Compétition », ou à défaut présenter avec la licence le certificat médical de pratique de la voile en compétition. Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

### 5. COMMUNICATION RADIO

Une VHF en état de fonctionnement est fortement recommandée. Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### 6. DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 7. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription à la régata sont de **30 euros** par bateau. Une caution de 10 euros par bateau est demandée pour le cagnard, pavillon, ...

**Gratuité du port de Saint-Quay-Portrieux du 15 au 18 septembre 2017.**

## 8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 9. CLASSEMENTS

Le classement se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps). Le coefficient CVL (coefficient de vent léger) n'est pas appliqué.

**Le Championnat Départemental Habitable** s'adresse aux bateaux équipés « régates » disposant d'un certificat OSIRIS valide. La flotte du Championnat Départemental est répartie en deux catégories :

- Ailes Marines: bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.
- Crédit Agricole des Côtes d'Armor: bateaux équipés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20.

**Le Trophée Habitable** s'adresse aux bateaux de croisière non préparés « régates » répertoriés dans la table OSIRIS de l'année en cours ou pouvant présenter un certificat OSIRIS valide. La flotte du Trophée Habitable est répartie en deux catégories :

- Grande croisière : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est supérieur ou égal à 18.
- Petite Croisière : bateaux de croisière non préparés « régates » dont le groupe OSIRIS net est inférieur ou égal à 20. Possibilité pour le club organisateur de regrouper les flottes en fonction du nombre de concurrents dans chacune d'elles.

## 10. UTILISATION DES DROITS

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et non commerciales tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve. (Texte, photo ou vidéo)

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

CONTACTS ET PREINSCRIPTION : [contact@lagodille.org](mailto:contact@lagodille.org) tel : 06 85 06 31 22